



Mariage en algerie avec un francais

Par naj, le 18/03/2011 à 17:13

Bonjour,

je me suis mariée a la mairi d'oran sans avoir demande la capacité de mariage apres je suis parti voir le consulat qui mont dit que c'ete trop tard il falle demande la capaciteé .avant de faire l'acte .j'ai fait la demarche chez l'vocat pr faire annulation du mariage et refaire tout a zero .cad repasser par le consulat esque c une bonne idée sachant que c moi qui est francaise .svp jaimerai des conseil

Par amajuris, le 18/03/2011 à 18:23

bjr,

à ma connaissance une annulation de mariage ne se fait pas facilement car il faut des éléments sérieux pour faire annuler un acte juridique.

la volonté des parties ne suffit pas, il faut une décision judiciaire.

à moins que la législation algérienne sur ce sujet soit plus souple.

cdt